

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE COMMUNE DE COURTHEZON EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2023

Délibération n°2023125

Date de convocation: 12/12/2023

Membres en exercice: 29

Votants: 29

POUR: 29

CONTRE: 0

ARSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 2 /12/2013

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

<u>Présents</u>: Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Corinne MARTIN, Xavier MOUREAU, Benoît VALENZUELA, Adjoints, Marc GELEDAN, Alain CHAZOT, Sabine BONVIN, Julien LENZI, Laurent ABADIE, Françoise PEZZOLI, Paul CHRISTIN, Caroline FAYOL, Jérôme DEMOTIER, Benjamin VALERIAN, Christiane PICARD, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Cédric MAURIN, Anca-Loredana FINE, Catherine ZDYB, Conseillers.

Excusés :

Fanny LAUZEN-JEUDY pouvoir à Cédric MAURIN
Marjorie BOUCHON pouvoir à Sabine BONVIN
Cendrine PRIANO LAFONT pouvoir à Xavier MOUREAU
Anne-Marle PONS pouvoir à Corinne MARTIN
Christelle JABLONSKI pouvoir à Alexandra CAMBON
Lysiane VOISIN pouvoir à Nicolas PAGET
Marie SABBATINI pouvoir à Jean-Pierre FENOUIL
Benjamin VALERIAN pouvoir à Cyrll FLOURET
Absents:

Secrétaire de Séance : Alexandra CAMBON

FINANCES / SUBVENTIONS / DISPOSITIF RÉGION SUD, LA RÉGION SURE / EXERCICE 2024 / VOLET VIDÉO PROTECTION ET ACQUISITION VÉHICULE POLICE MUNICIPALE

La commune de Courthézon a acté une convention de coordination avec les forces de sécurité de l'État en date du 13 juin 2022.

Dans la volonté de la municipalité de s'engager en faveur de la tranquillité publique, il y a pour projet d'une part d'étendre le réseau de vidéo protection communale avec l'acquisition de 9 nouvelles caméras à des endroits stratégiques de la commune, et d'autre part de moderniser les conditions d'exercice de la Police Municipale avec l'acquisition d'un tout nouveau véhicule plus fonctionnel et plus vertueux.

Le coût prévisionnel pour l'acquisition du véhicule électrique est de 38.393,57 € HT soit 46.072,28 € TTC.

Concernant l'extension du système de vidéo protection, raccordement compris, le montant est estimé à 47 642,26 € HT soit 57.170,01 € TTC.

Cumulés, le montant total de ces deux projets relatifs à la sécurité est porté à 86.035,83 € HT soit 103.243 € TTC.

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante de solliciter une subvention auprès de la Région Sud au titre de l'aide aux communes appelée « Région Sud, la Région Sûre » et ce, à hauteur de 50 % maximum en tenant compte des plafonds pratiqués.

Il est proposé de le financer comme suit sur la base du Hors Taxe :

	Montant HT	Taux
Région Sud	43.017,91€	50 %
Fonds Propres (Autofinancement ou emprunt)	43.017,92 €	50 %
TOTAL	86.035,83 €	100 %

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le financement porté par la Région Sud au titre de son programme « Région Sud, la Région Sûre »,

Considérant l'Intérêt de la Commune de solliciter une subvention au titre du programme « Région Sud, la Région Sûre »,

Le Conseil municipal ayant ouï l'exposé du Maire-Adjoint en de la sécurité, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide retenir les opérations pour d'acquisition du véhicule électrique et d'extension du système de vidéo protection décrits ci-dessus d'un cout total de 86 035,83 € HT.
- **De retenir** le plan de financement précisé ci-dessus sollicitant notamment une subvention au Conseil régional de 43 017, 91 €.
- D'autoriser Monsieur le Mairie, à signer tout document relatif à cette opération et à cette demande de subvention.

Le secrétaire de séance Alexandra CAMBON

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits Ont signé les membres présents, Pour copie conforme. Nicolas PAGET

Le Maire